



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Concernant l'exécution de travaux de fouille aux abords et dans la voie publique sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette

L'entreprise de génie civil, demandeur _____ Tél : _____

adresse : _____ Fax : _____

se propose de faire réaliser les travaux de fouille suivants:

- a) raccordement / aménagement extérieur de l'immeuble sis rue _____ No _____ ;
dans le cadre de la **demande d'autorisation de construire approuvée N°** _____
nom et adresse du propriétaire : _____
- b) pose / réparation / travaux d'entretien* _____
dans la rue _____

Pour le compte de entreprise/service/personne privée* _____
Tél : _____

Date des travaux proposée: _____ Durée des travaux : _____ jours/semaines*

L'entreprise chargée des travaux s'engage par son mandataire soussigné _____

à demander le marquage des réseaux existants auprès de tous les concessionnaires de réseaux **avant** le début des travaux ; et à conformer aux conditions de l'autorisation indiquées ci-dessous.

En cas de non-conformité à la présente, le chantier sera immédiatement arrêté.

Date Signature de l'entrepreneur
*** biffer ce qui ne convient pas**

Date Signature du demandeur/service ordonnateur*

Remarque : Prière de joindre à la demande un plan de Situation du lieu exact des travaux et de l'envoyer les documents au numéro de fax : **543514-669**

Partie à remplir par le Service de la Voirie

AUTORISATION

Le service de la Voirie de la Ville d'Esch-sur-Alzette autorise le demandeur à faire exécuter les travaux précités sous condition :

- de demander un règlement de circulation auprès du Service de la Circulation (tél. 2754-5210)
- d'organiser une réunion de coordination sur place avec **tous** les concessionnaires de réseaux concernés ainsi qu'avec le Service de la Circulation
- de contacter le Service de la Voirie (secrétariat : 2754-3430) afin de déterminer la nature exacte des travaux
- d'envoyer dans les meilleurs délais un dossier <<Etat des Lieux>> reprenant l'état actuel de la zone des travaux futurs au Service de la Voirie
- de disposer de l'autorisation de l'Administration des Ponts & Chaussées pour exécuter des travaux sur ou aux abords d'une voirie de l'Etat (route nationale, chemins repris)**
- de respecter les dispositions techniques de la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant l'exécution de travaux d'excavation, de remblaiement et de réfection dans les voies publiques (document à demander auprès du Service de la Voirie)
-

Esch-sur-Alzette, le _____

Transmis pour information : - au service de la Circulation (Fax 54 35 14 677)
- au service régional de l'Administration des Ponts & Chaussées (e-mail : srea@pch.etat.lu)